

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/23/0303 du 21 mai 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société Proximus Luxembourg SA la modification de l'ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Steinfort, 4A, rue de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Debbie Houss  
Secrétaire communal f.f.

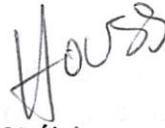
# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du **29 MAI 2024**

Steinfort, le **29 MAI 2024**



Le bourgmestre



Le secrétaire communal

